



Phoques veau-marin *Phoca vitulina* - S. Monnet (Picardie Nature)



État de conservation des mammifères marins des Hauts-de-France

[Nombre d'espèces de mammifères marins menacées / disparues depuis 10 ans]

Le bilan provisoire régional concernant les mammifères marins met en évidence un manque de données afin d'évaluer correctement le statut de conservation des Cétacés. Pour les 2 espèces de Phoques, même si la situation s'améliore depuis 2009 pour les Phoques veau-marin, elle reste préoccupante notamment à cause des perturbations d'origine anthropique*.

Contexte

Les mammifères marins ont réussi à coloniser tous les milieux marins, et même certaines eaux continentales. À l'heure actuelle, 119 espèces sont connues et étudiées à l'échelle planétaire. Or, parmi elles, cinq ont d'ores et déjà été déclarées comme éteintes.

En ce qui concerne la France, 71 espèces ont été recensées en incluant l'Outre-mer. Si on ne considère que le territoire métropolitain, ce nombre est de 40, dont 18 espèces uniquement présentes de manière occasionnelle ou marginale. Parmi les 22 espèces évaluées, deux ont disparues du territoire : le Phoque moine de Méditerranée *Monachus monachus* et la Baleine franche de l'Atlantique Nord *Eubalaena glacialis*. On dénombre également huit espèces dont les données sont insuffisantes et ne possédant donc pas de statut de menace propre.

Malgré ces lacunes, l'aggravation de la situation des mammifères marins est déjà perceptible : 32 % sont menacés ou quasi menacés en 2017, contre 25 % en 2009.

Cette tendance reflète directement la santé des océans et mers du globe, qui subissent de plus en plus de pressions, dont certaines exogènes, menaçant l'ensemble de la flore et de la faune marines :

- les pollutions physiques (déchets plastiques, « filets fantômes », etc.), chimiques (métaux lourds, pesticides, produits pétroliers, etc.), et sonores (sonars, etc.) ;
- la pêche industrielle (captures accidentelles, raréfaction des ressources alimentaires, etc.) ;
- le trafic maritime, de plus en plus dense, entraînant de nombreuses collisions ;
- la modification et/ou la destruction de l'habitat* (constructions et/ou travaux en mer ou littoraux) ;
- le dérangement anthropique* lié au développement des activités de loisirs en mer et sur le littoral.

Méthode

Afin d'être officiellement labellisée, une Liste rouge* régionale basée sur la méthode de l'UICN doit passer par deux étapes de validation obligatoires : par le comité français de l'UICN, d'une part et par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), d'autre part. Une fois obtenu, ce label est un gage de la qualité des résultats obtenus.

Pour le moment, aucune publication de Liste rouge ne concerne le territoire des Hauts-de-France mais une démarche coordonnée par la DREAL Hauts-de-France est mise en place dans cette optique. Le statut

de conservation des mammifères marins sera évalué à l'échelle des Hauts-de-France et selon la méthode officielle dans la décennie à venir.

En attendant, l'appréciation du statut de menaces des mammifères marins dans les Hauts-de-France repose sur la Liste rouge précédemment publiée à l'échelle de la Picardie.

Les résultats d'une Liste rouge prennent la forme d'un statut dit « de menace » pour chacune des espèces évaluées. Ces statuts sont les suivants :

| Code | Intitulé | Signification |
|------|---------------------------------|--------------------------|
| EX | Éteint | Espèces disparues |
| EW | Éteint à l'état sauvage | |
| RE | Éteint au niveau régional | |
| CR | En danger critique d'extinction | Espèces menacées |
| EN | En danger | |
| VU | Vulnérable | |
| NT | Quasi menacé | Espèces à surveiller |
| LC | Préoccupation mineure | Espèces non menacées |
| DD | Insuffisamment documenté | Menaces indéterminées |
| NA | Non applicable | Critères non applicables |
| NE | Non évalué | Non évalué |

Catégories de risques d'extinction définies par l'UICN

Ce statut est obtenu en utilisant un certain nombre de critères tels que la réduction de la taille des populations régionales et des aires de répartition.

Les espèces dites « menacées » sont les espèces appartenant aux catégories « Vulnérable (VU) », « En danger (EN) » et « En danger critique (CR) ». Il s'agit des espèces

pour lesquelles le risque d'extinction est important (espèces dont la population est très localisée et/ou avec un faible nombre d'individus, espèce ayant connu un déclin important, etc.). Les espèces dites « Régionalement éteinte (RE) » sont les espèces non revues depuis 10 ans.

Résultats

Dans la dernière Liste rouge des mammifères de Picardie datant de 2016, seules quatre espèces sont observées de façon régulière et ont donc pu être évaluées : 2 Phocidés (phoques) et 2 Cétacés (dauphins et baleines au sens large).

Les deux espèces de phoques, le Phoque veau-marin *Phoca vitulina* et le Phoque gris

Halichoerus grypus, sont toutes deux facilement observables. Leur suivi est ainsi possible depuis leur retour naturel sur le littoral des Hauts-de-France dans les années 1980. Pour le Phoque veau-marin, bien que ses effectifs soient toujours à la hausse et que la colonie soit reproductrice depuis 1992, il reste classé comme « Vulnérable »

puisque de nombreux dérangements liés aux activités anthropiques sont recensés. Une amélioration est cependant à noter pour le Phoque gris qui a vu son statut s'améliorer de « En danger » à « Vulnérable » depuis l'évaluation de 2009, grâce à une dynamique de population positive et à l'apparition des premières naissances sur la côte.

En revanche, les Cétacés présents en Haut-de-France sont difficiles à observer, du fait même de leur biologie strictement marine, les moyens de détection sont difficiles à mettre en place. De plus, certaines espèces sont farouches et cela rend leur observation encore plus compliquée. Les données

disponibles pour ces espèces, en l'occurrence le Marsouin commun *Phocoena phocoena* et le Grand Dauphin *Tursiops truncatus* ne sont donc pas suffisantes pour permettre de statuer sur leur degré de menace. En effet, le nombre de mentions dans les bases de données est restreint avec 89 observations de Marsouins communs vivants et seulement 5 observations pour le Grand Dauphin.

En terme d'évolution, la situation a très peu changé depuis la dernière évaluation de 2009. Le manque de connaissances sur les espèces de Cétacés est toujours aussi important.

Phoque veau-marin
Phoca vitulina
(Crédit : Sarah Monnet,
Picardie Nature)



Ce qu'il faut en penser

Une Liste rouge est un véritable outil permettant d'identifier les menaces pesant sur les espèces, de déterminer celles nécessitant des actions urgentes de conservation, d'alerter et de sensibiliser le grand public et les gestionnaires et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour les préserver.

Cependant, pour certains taxons* comme les mammifères marins, il existe des difficultés liées à la biologie même de ces espèces ne permettant pas l'utilisation de la méthode de l'IUCN pour l'ensemble de ce taxon. En effet, contrairement aux animaux terrestres, l'écologie de ces espèces est moins bien connue. Leur aire de répartition* est donc vaste et floue du fait de

leur importante capacité de dispersion. De même, il est possible d'observer des individus erratiques* en dehors du secteur habituel de présence. Bien que recensées sur un territoire à un moment donné, ces espèces ne peuvent donc pas faire partie de Liste rouge régionale. De plus, les Cétacés sont strictement marins et donc difficilement observables. La mise en place d'un protocole et de moyens spécifiques sont alors nécessaires. Le manque de données pour ce groupe est par conséquent régulier et l'évaluation du statut de ces espèces reste impossible en l'état.

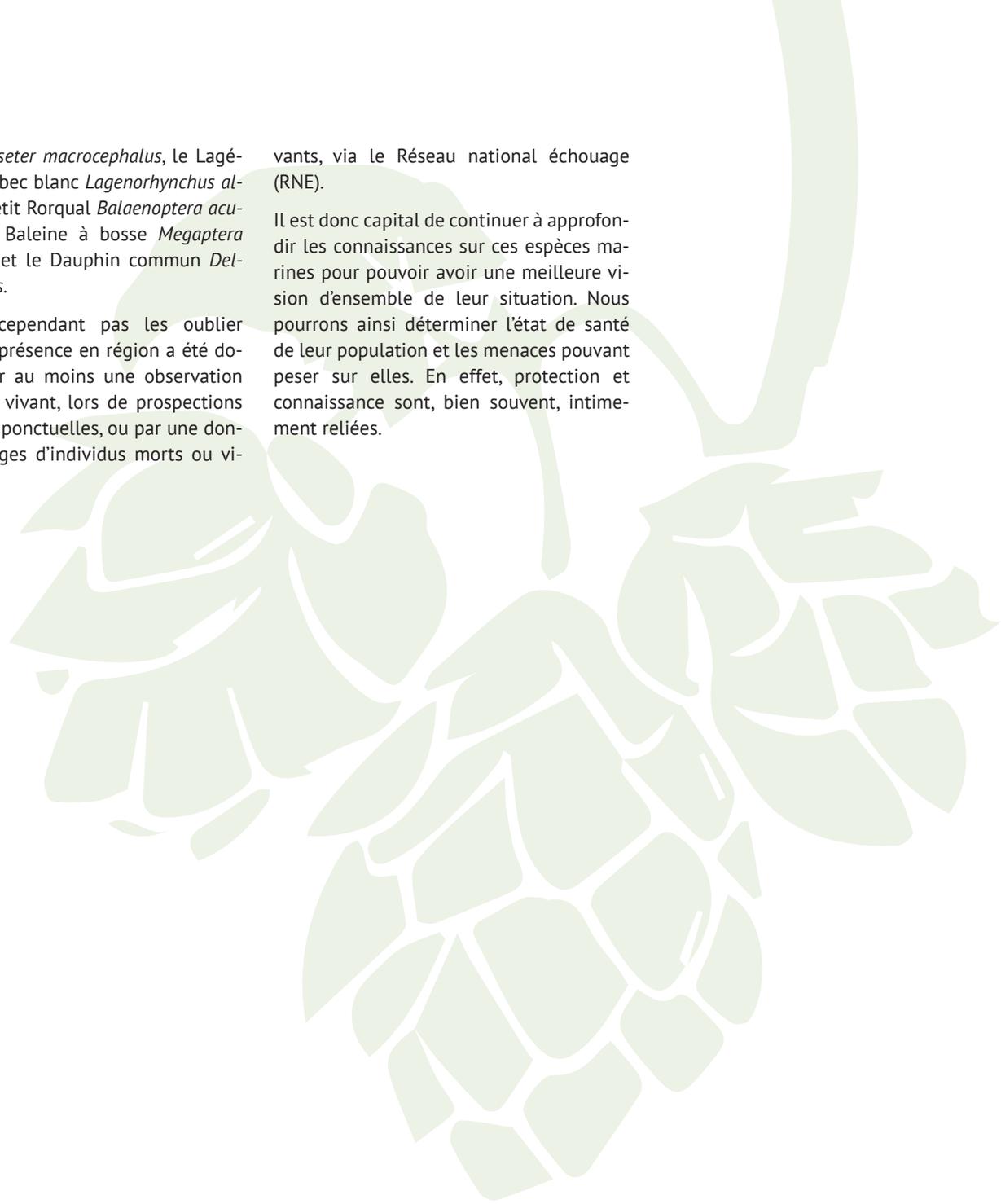
À l'échelle des Hauts-de-France, plusieurs espèces sont ainsi dans ce cas de figure : le Globicéphale noir *Globicephala melas*, le

Cachalot *Physeter macrocephalus*, le Lagénorhynque à bec blanc *Lagenorhynchus albirostris*, le Petit Rorqual *Balaenoptera acutorostrata*, la Baleine à bosse *Megaptera novaeangliae* et le Dauphin commun *Delphinus delphis*.

Il ne faut cependant pas les oublier puisque leur présence en région a été documentée par au moins une observation d'un individu vivant, lors de prospections aléatoires ou ponctuelles, ou par une donnée d'échouages d'individus morts ou vi-

vants, via le Réseau national échouage (RNE).

Il est donc capital de continuer à approfondir les connaissances sur ces espèces marines pour pouvoir avoir une meilleure vision d'ensemble de leur situation. Nous pourrions ainsi déterminer l'état de santé de leur population et les menaces pouvant peser sur elles. En effet, protection et connaissance sont, bien souvent, intimement reliées.



En savoir plus

Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Les Chiroptères, les mammifères terrestres, les mammifères marins, les Amphibiens/Reptiles, les Araignées « orbitèles », Les Coccinelles, les Orthoptères, les Odonates, les Rhopalocères et Zygènes.

Savouré-Soubelet A., Aulagnier S., Haffner P., Moutou F., Van Canneyt O., Charrassin J.-B. & Ridoux V. (coord.) 2016. Atlas des mammifères sauvages de France volume 1 : mammifères marins. Muséum national d'histoire naturelle, Paris ; IRD, Marseille, 480 p. (Patrimoines naturels ; 74).

IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

IUCN, 2012. Catégories et Critères de la Liste rouge de l'IUCN : Version 3.1. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : IUCN. vi + 32pp. Originellement publié en tant que IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Second edition. (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, Listes rouges régionales de la faune menacée en Picardie – 2015 – 40/412012).

Vincent C., Planque Y., Brévert C., Leviez F., Karpouzopoulos J., Monnet S., Dupuis L., Fremau M.H., Ruellet T., Decombe M., Caurant F., Spitz J. 2018. Eco-Phoques : Bases scientifiques pour une meilleure connaissance des phoques et de leurs interactions avec les activités humaines en Manche Nord-Est. Rapport final pour la région Hauts-de-France et l'AFB. 127 PP.

Sites internet

- Association Découverte Nature (ADN), impliquée dans le suivi des phoques en baie d'Authie : <https://www.facebook.com/ADN.Berck>
- ClicNat, base de données mise à disposition dans le cadre du SINP régional pour la Picardie : <http://www.clicnat.fr/>
- Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF), impliquée dans l'étude et la protection des mammifères marins du Nord-Pas de Calais : <http://www.cmnf.fr/>
- Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil et du Pas-de-Calais (GDEAM-62), impliqué dans le suivi des phoques en baie de Canche : <https://www.facebook.com/Gdeam-62-190907624390683/>
- Les Listes rouges des espèces animales picardes expliquées pour tous ! : <http://l.picnat.fr/nvc>
- Observatoire Pelagis, adossé au laboratoire de recherche CEBC (UMR 7372 - CNRS & Université de La Rochelle), coordonnant le Réseau national échouage : <http://observatoire-pelagis.cnrs.fr/> et <http://www.cebc.cnrs.fr/>
- Picardie Nature : <http://www.picardie-nature.org/>
- Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères : <https://www.sfepm.org>
- Système d'information régional sur la faune (SIRF), base de données mise à disposition dans le cadre du SINP régional pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais : <http://www.sirf.eu/>

* : cf. glossaire